

Il était une fois ... Boury-en-Vexin

Le dernier "Il était une fois...Boury" nous situait jusqu'au 13ème siècle. Poursuivons l'histoire de notre village et projetons-nous cette fois aux 14ème et 15ème siècles.

Les Villiers de l'Isle Adam prennent possession de la seigneurie de Boury pour près de deux siècles particulièrement hostiles puisqu'ils subirent la célèbre guerre de cent ans de 1337 à 1453.

La situation de Boury à la frontière

de la Normandie fut forcément conflictuelle puisque le village eut à souffrir des incursions anglaises mais aussi des bandes de soldats pillards nommés "écorcheurs" (les Wagner de l'époque !)

Comble de vexation, Boury, après la défaite des Français à Azincourt (1415), passa aux anglais.

John Poltrot et Richard Merbury, deux capitaines anglais, s'attribuèrent le titre de seigneurs de Boury de

1420 à 1449.

Après la victoire des Français et le retour des anglais dans leur île (une sorte de Brexit moyenâgeux), la terre de Boury fut reprise par Jean de Fontaine qui épousa l'une des filles de Jean de l'Isle Adam.



Ramassage des déchets autour du village

Samedi 25 mars dernier a eu lieu un ramassage des déchets aux abords de notre village. Cet événement était organisé par M. Stéphane Martin et a réuni une quinzaine de Boury-ciens.



C'est ainsi que ce samedi après-midi, s'est rassemblée une petite troupe équipée de sacs poubelles pour nettoyer quelques sites à l'extérieur du village. Stéphane avait privilégié 2 axes choisis en fonction des

déchets préalablement repérés.

Ainsi, une partie du groupe s'est occupée de l'axe "Rue du pressoir—Chemin du baron" et la 2ème partie du "Chêne d'Huis au chemin du Baron".

L'opération, commencée sous la pluie, a permis de "récolter" 2 remorques de déchets en tous genres (des canettes métalliques, des plastiques, bouteilles en verre et en plastiques, des seaux, un sac entier de médicaments ! etc). De nombreux vieux pneus ont été ramassés. Sachez que ceux-ci peuvent être repris par les revendeurs de pneus. Ils seront

ensuite revalorisés par rechapage ou feront l'objet d'une valorisation par le recyclage en remblais routiers, combustibles, gazons synthétique ...

Merci à Stéphane pour l'organisation de cette première journée ramassage.

Une prochaine session aura lieu le week-end du 17 Juin. Vous pouvez vous inscrire sur le groupe **What's ap, "Comité des amis de Boury en Vexin"**.



Voyage des enfants du village

Le 7 mai dernier, le comité des fêtes avait organisé un voyage pour les enfants du village.

Cette journée fut l'occasion pour 17 enfants de profiter d'une journée au zoo de Thoiry.

Après avoir visité la réserve africaine en camion brousse. Les enfants ont repris des forces autour d'un goûter puis ont poursuivi la visite dans le parc.



BOURY Info

2023, N°17

LUNDI 12 JUIN

Informations Municipales

Recensement :

Les jeunes hommes et jeunes femmes sont priés de se présenter en mairie dès l'âge de 16 ans. Se munir du livret de famille des parents avec un justificatif de domicile.

Aides extra-scolaires

Cette année encore, l'équipe municipale a souhaité aider financièrement les jeunes de moins de 14 ans dans la pratique d'une activité extra-scolaire qu'elle soit sportive, culturelle ou artistique. Se présenter en mairie avec le RIB de l'association concernée.

Entretien trottoir

Le trottoir situé devant chez vous relève du domaine public, mais vous devez savoir que son entretien, c'est-à-dire son nettoyage doit être effectué par le propriétaire ou l'occupant de la maison.

Horaires pour le bruit

Les activités bruyantes effectuées par les particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques ... , susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h;

les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Rappel : Brûlage des végétaux

Comme chaque année, afin que nous puissions tous profiter d'un air sain, nous vous rappelons que le brûlage des déchets végétaux est interdit dans l'Oise par arrêté préfectoral.

Vos déchets végétaux peuvent être apportés à la déchetterie de Gisors ou bien servir pour du compost.



INFORMATIONS PRATIQUES :

N° de la Mairie : 02 32 55 05 19

HORAIRES D'OUVERTURE :

- Mairie : lundi et jeudi de 17 à 19 h (fermé le lundi en période scolaire)
- Bibliothèque : mercredi de 17h à 18h30



Le site internet : <https://mairie-boury.pagesperso-orange.fr/>

Boury-en-Vexin : un village qui a la cote !

Dans son numéro du 5 mai, le journal "Les échos" a réalisé un classement des villages les plus cotés autour de Paris.



Ainsi, notre commune se retrouve dans le top 20 des communes les plus cotées à moins de 100 km de Paris. Ce classement est établi selon le prix au m² pour les communes ayant plus de 20% de résidences secondaires.

En effet, selon Les Echos, le marché des résidences secondaires à moins d'une heure trente de Paris connaît un second souffle depuis les différents confinements des dernières années. Les Parisiens ont pris conscience qu'ils pouvaient trouver de la verdure et du calme sans avoir à traverser toute la France et que des destinations très proches de la capitale pouvaient leur offrir un environnement privilégié. L'objectif étant de pouvoir se ressourcer dans une maison de week-end suffisamment accessible pour faire rapidement l'aller-retour avec Paris. Parmi les critères de plus recherchés il y a donc un périmètre de moins de 90 minutes de Paris, une sortie d'autoroute proche, une gare à moins de 20 minutes et une boulangerie à moins de 5 minutes.

Force est de constater qu'au fil des ans notre village a su conserver son charme en maîtrisant les constructions notamment, en veillant à son calme et en œuvrant pour conserver à notre village son caractère authentique.



La fête de la musique ... bientôt 10 ans !

et quelques photos souvenirs ...



Depuis plusieurs années, la fête de la musique est devenue un événement incontournable de notre village. Créée par le Comité des Fêtes il y a près de dix ans, elle n'a cessé de grandir



et d'attirer de plus en plus de spectateurs et de nombreux groupes de la région de Gisors.

Après avoir été organisée dans la salle des fêtes, dans l'église et le centre de notre commune, cette année le Comité innove et avec l'autorisation de Monsieur Zentz d'Alnois, elle se fera dans



le parc du château de Boury-en-Vexin, un cadre exceptionnel pour une fête exceptionnelle. Les groupes invités seront dans

l'ordre de leur passage sur scène :

- * LE BIG BANG DU VEXIN
- * COME AS YOU ARE
- * ORY Z ON
- * STRAYSOULS
- * SOI-DISANT



Sur place, une restauration et une buvette seront tenues par les membres du Comité des Fêtes, à votre disposition pendant tous les spectacles pour vous assurer une belle soirée et un moment inoubliable.

Travaux rue du Pressoir ...suite !

Des travaux de voirie de la rue du Pressoir ont été réalisés l'année dernière. Ces travaux ont permis de consolider la structure de la route et de rénover l'ancien drainage.

Il reste maintenant à poursuivre cette rénovation en complétant l'opération de 2022 par la mise en œuvre d'un drain et d'un regard sur une petite portion.

Nous espérons réaliser cette intervention avant le prochain hiver.



Arrêté sécheresse

Compte tenu de la sécheresse exceptionnelle qui sévit actuellement dans le département, Madame la Préfète de l'Oise a pris un arrêté réglementant l'usage de l'eau sur le secteur de l'Epte-Troesne-Viosne.

Il est notamment interdit de remplir les piscines de plus de 1 m³, de laver son véhicule et d'arroser entre 11h et 18h !

Retrouvez toutes les informations sur le site de Boury